



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 novembre 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI neuf novembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 octobre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire : Wendy LAFAYE**

*Christine DULAC ROUGERIE, Odile VIGNAL et Jean-Christophe CERVANTES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.*

*Fatima BISMIR et Alexis BLONDEAU arrivent pendant le débat de la question n°1.*

*Nicaise JOSEPH arrive pendant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE).*

*Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat de la question n°1 et donne pouvoir à Magali GALLAIS.*

*Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Catherine PINET-TALLON).*

*Géraldine BASTIEN arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Cécile LAPORTE).*

*Sylviane TARDIEU arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°3 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).*

*Christiane JALICON quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Julien BONY.*

-----  
**Rapport N° 9**  
**ASSOCIATION CLERMONT-MASSIF CENTRAL 2028 : REGULARISATION**  
-----

***Ne prennent pas part au vote de la question n° 9 : M. le Maire, Isabelle LAVEST, Christine DULAC ROUGERIE et Rémi CHABRILLAT***

L'association Clermont-Massif Central 2028 pilote le projet de candidature au titre de Capitale européenne de la Culture depuis janvier 2021 en lieu et place de Ville. L'association impulse et met en œuvre le dossier de candidature de la Ville au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 en développant une gouvernance élargie et en associant des partenaires publics et privés.

Depuis sa création, comme défini dans ses statuts, l'association conduit plusieurs missions :

- établir le dossier de candidature
- coordonner et assurer l'animation de l'ensemble des acteurs associés au projet
- fixer les objectifs et les orientations du programme culturel
- agir dans l'ensemble des réseaux concernés
- concevoir et réaliser le plan de communication
- mobiliser des financements publics et privés
- conduire l'ensemble des actions nécessaires à la réussite de la démarche de candidature
- en cas de sélection elle mènera à bien la préparation du titre, son déploiement et son évaluation.

Des entreprises apportent un soutien financier depuis plusieurs années à cette candidature car elles se retrouvent dans les valeurs d'attractivité qui sont défendues et les différentes propositions artistiques mises en place sur l'espace public. L'anonymat est généralement demandé par les mécènes quant au soutien apporté.

Une entreprise a versé à la Ville de Clermont-Ferrand un don à hauteur de 50.000 €, en février 2020. Or, l'épidémie de COVID-19 sur cette année n'a pas permis la mise en œuvre complète du projet de la candidature de la capitale européenne de la Culture pour lequel le don avait été réalisé. Dans le même temps, le projet a connu une évolution de son mode gestion vers la forme associative.

Aussi, dans ce contexte, en accord avec la volonté de l'entreprise qui souhaite maintenir son concours en apportant un effet levier aux activités impulsées, il est proposé de reverser ce don au travers de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € à l'association Clermont-Massif Central 2028. Une convention tripartite sera signée entre la Ville de Clermont-Ferrand, l'association Clermont-Massif Central 2028 et l'entreprise mécène pour définir les conditions et modalités de ce versement et préciser les droits et obligations de chaque partie prenante. Cette convention aura ainsi pour effet de transmettre à l'association les droits et obligations en matière de communication qui étaient ceux de la Ville en sa qualité de bénéficiaire initial du don, tels que définis dans la convention de mécénat approuvée par délibération du Conseil municipal du 23 juin 2017.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer à l'association Clermont-Massif Central 2028 une subvention exceptionnelle de 50 000 € correspondant et d'autoriser Mme CANALES à signer la convention afférente.

**DELIBERATION**

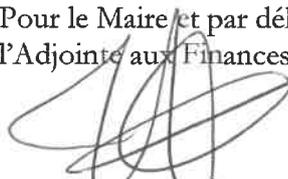
Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

17 NOV. 2021

Pour le Maire et par délégation,  
l'Adjointe aux Finances,

  
Marion CANALES

